



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique*

**BARCLAY GALLUP SUPER 360**

*de la société*

**BARCLAY CHEMICAL LTD**

*enregistré(e) sous le n°2015-1266*

**La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.**

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom « GLYFOFLASH XL ».*

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	BARCLAY GALLUP SUPER 360 - GLYFOFLASH XL
Type	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICAL LTD Tyrellstown Way, Damastown industrial Park, Mulhuddart, 15 DUBLIN 15 IRELAND
Formulation	Concentré soluble
Contenant	360 g/L - Glyphosate
Numéro d'intrant	2000319
Numéro d'AMM	2090160
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Produit professionnel
Date d'échéance de l'AMM	31 décembre 2016

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le - 2 JUL. 2015

Marc MORTUREUX



Directeur général